

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 6

Artikel: Les maladies d'aujourd'hui
Autor: Marcel, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA POLKA

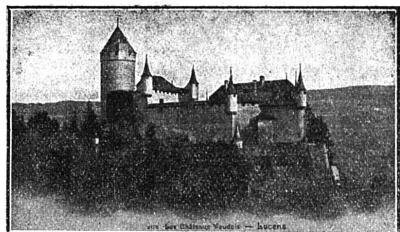
LE « shimmy », le « fox-trot » et le « tango » sont les maîtres du jour, nous l'avons dit samedi dernier. La pauvre polka est depuis longtemps condamnée...

Le Congrès des professeurs de danse, qui a tenu ses assises il y a quelque temps à Paris, a remis en lumière les mœurs douces et harmonieuses du passé. Et ces messieurs n'ont pu que constater la mort — sans résurrection possible — de la polka !

Les curieux qui ne sont pas fâchés d'apprendre les origines des choses, sauront que la polka est de naissance autrichienne. Voici ce que l'on raconte à son sujet :

Une servante s'ennuyant dans sa cuisine se mit à danser, un peu au hasard, en chantant un air de son pays. Ses maîtres la surprisent, la menèrent dans le salon où elle exécuta son pas devant un musicien nommé Nerda qui nota le rythme. Peu de temps après, en 1830, la nouvelle danse fut lancée dans un bal. Cinq ans plus tard, elle parut à Prague où elle reçut le nom de « polka » à cause de son demi-pas, parce que « polka », en tchèque, signifie « moitié ». Quatre ans plus tard, Vienne adopta la polka, qui obtint un immense succès, et en 1840, le Hongrois Roat l'exécute pour la première fois à Paris, au Théâtre de l'Odéon.

La polka a disparu. Soit ! N'en médisons pas. On en retrouve encore la trace dans le fox-trot. Mais ne répandez pas ce bruit, ce serait un discrédit jeté sur les nouvelles danses. Et les danseurs nouvelle école ne vous le pardonneraient pas !

**LUCENS LA COQUETTE AU TEMPS DE LL. EE.**

Ministre et bailli.

LUCENS, agréablement situé entre la verte vallée et la sombre forêt, possède deux merveilles, dont ses habitants sont fiers à juste titre : le château, ancienne résidence des princes-évêques de Lausanne et la coupe de la Société de jeunesse. Le manoir, rendu plus reluisant encore qu'au temps des Montfaucon par un riche propriétaire, a vu défilé dans ses murs, en septembre dernier, les membres de la Société d'histoire de la Suisse romande. Ils se sont arrêtés avec intérêt dans les salles savamment restaurées, dans la chapelle reconstituée, en face du profil du châtelain François de Villarzel, bien vivant sous les traits de Mérine, le correspondant aimable autant qu'autorisé du *Conteur Vaudois*.

Ils ont jeté un regard d'hilarité sur l'ours gigantesque peint sur la façade de la forteresse. Enfin, ils ont eu, dans les vastes caves vides, une pensée de compassion en songeant aux prisonniers liés autrefois dans un froid cachot, à proximité des tonneaux de vin généreux dont ils ne pouvaient goûter, dure épreuve assurément, pour des Vaudois.

Quant à la seconde merveille, la coupe, elle fut remise aux garçons de Lucens par le bailli de Moudon, Sébastien Darm, « en reconnaissance de leur bonne conduite envers lui », à l'occasion de la fête de tir à l'arbalète du jour de l'Ascension 1593. Elle porte les armoiries du donateur et celles de Lucens. Est-elle en or, en argent ou en vermeil ? Je l'ignore. Nul étranger n'est admis à la contempler, « même en photographie », m'assurent-on là-bas. Je n'insistai point. C'est ainsi que la coupe de Lucens passa loin de mes lèvres et de mes yeux.

Comme on sait, le bailli de Moudon quitta cette ville en 1542 pour se fixer à Lucens, à la grande confusion des Moudonnois. Les relations entre les

Lucensois et le représentant de LL. EE. furent, en général, excellentes. Il y eut cependant des ombres au tableau.

C'est ainsi qu'un certain bailli, dont le nom ne nous a pas été livré par la poussière des archives, non satisfait des bénéfices de sa charge, se mit à vendre du vin à pot et à pinte, au grand préjudice de la commune de Lucens, déjà fort obérée par « la maintenance de ponts, pontons, grands chemins royaux et autres charges ». Pour débiter le vin de sa pension, celui de son cru et celui qu'il achetait en « quantité considérable », il ne se gêna point d'établir un « bouchon » à Lucens, tout en refusant de payer l'omguel (patente) dû à la commune. Il vendait aussi le vin à la porte du château et faisait au tenancier de la *Maison de Ville* une concurrence que nous appellerions aujourd'hui déloyale. Ce dernier s'en plaignit à la commune, qui dut lui faire un rabais de 15 écus petits (45 francs) sur le prix d'amodiation convenu.

Aux réclamations qui lui furent adressées, le bailli se contenta de répondre que, comme successeur des évêques, il ne devait rien à personne pour la vente du vin.

En 1706, Lucens fut doté d'un crâne ministre, Philippe Dind, et d'un turbulent bailli, Nicolas Wagner. Ce dernier était un fort mauvais paroissien. Il s'obstina à déserter les saintes assemblées, préférant, à l'heure du culte, aller se promener dans la plantureuse campagne environnante, en compagnie de quelques-uns de ses administrés qu'il détournait ainsi de leur devoir. On l'accusa encore d'autres méfaits.

Le bailli restait sourd à toutes les prières du ministre et aux timides remontrances du consistoire (justice des mœurs). Plainte fut portée par devant LL. EE. Le mémoire dont le texte va suivre éclaire d'un jour singulier la mentalité du bailli et met en relief l'énergie des commis du consistoire de Lucens, forts de leurs droits.

* * *

Magnifique et très honoré seigneur,¹

Vos très humbles et très obéissants serviteurs les commis du consistoire de Lucens prient bien humblement votre Grandeur de faire attention aux raisons qu'ils ont à avancer contre les reproches qu'on leur fait.

On dit que ce n'est pas à eux de s'informer si Monseigneur le Baillif Wagner sanctifie, ou ne sanctifie pas le jour de repos, s'il fréquente les saintes assemblées ou s'il ne les fréquente pas. Ils répondent à cela que si sa Seigneurie avait voulu faire attention aux prières particulières que notre Ministre lui a fait à ce sujet, aussi bien qu'aux prédications dans lesquelles il a invinciblement fait voir qu'il est d'une nécessité absolue que ceux qui sont élevés dans les charges fréquentent les saintes assemblées, non seulement pour se sanctifier eux-mêmes; mais aussi pour être un bon exemple à ceux qui sont commis à leurs soins; ils n'auraient jamais à ce sujet porté aucune plainte à LL. EE. contre sa Seigneurie; mais voyant que sans faire aucune attention à ces douces et honnêtes remontrances, il a continué jusqu'ici à absenter toutes les saintes assemblées, qui se font sur semaine dans la chapelle du château, aussi bien que tous les catéchismes du dimanche; qu'il écoute ce jour sacré ceux qui laloient trouver pour les choses de cette vie; et qu'il continuoit à aller en campagne pendant les actions, même avec des personnes de notre troupeau auxquelles il faisoit par conséquent violer le jour de repos, et cela au grand scandale des bonnes âmes, ils croient fortement que leur devoir les obligeoit à faire ce qu'il ont fait. En effet, la loy consistoriale, que nous ayons fait serment d'observer, contient folio 43, article 1^{er}: « Nous voulons et commandons qu'un chacun de quelle qualité et condition qu'il soit aye à fréquenter diligemment et selon le commandement de Dieu les preches de sa sainte parole, et les prières ». Laquelle loy est authentiquement confirmée par le grand Mandat qu'on lit toutes les années en chaire; cette loy donc ne peut pas être observée sans que l'on rapporte à LL. EE. ceux qui nonobstant tous les efforts qu'on fait dans le pays, pour les corriger, ne laissent pas de pécher contre elle, de sorte que Monseigneur le Baillif étant dans ce

¹ Le nom du destinataire manque. C'était probablement l'Avoyer en charge de la Ville et République de Berne.

cas, nous sommes vivement persuadés que nous ne pouvions pas satisfaire à notre serment sans avertir LL. EE. Au reste, Monseigneur, si l'intention de LL. EE. est que nous ne nous devons pas mettre en peine que le seigneur Baillif viole le jour du repos et qu'il le fasse violer aux brebis qui sont commises à nos soins, et qu'il n'entre dans aucune sainte assemblée les jours sur semaine, ny dans aucun cathéchisme les jours de dimanche comme il a fait depuis qu'il est dans le dit baillage, nous les supplions bien humblement de nous le faire connaître, comme notre Ministre les en a déjà bien humblement supplié dans une lettre qu'il a pris la liberté de leur écrire à ce sujet, pour la décharge de sa conscience.

(1 suivre.)

M. HENRIODU.

La livraison de février 1922 de la *Bibliothèque Universelle et Revue suisse* contient les articles suivants :

Pierre Kohler : Molière et l'esprit classique. — Eden Phillpotts : La rose magique. — M. Aubert : Le Taylorisme (seconde et dernière partie). — Vahiné Papaa : En route vers Tomboutou (septième partie) — Antoine Rougier : La vie du droit. — Henri Druey : La révolution vaudoise de 1845 (récit publié par Aug. Reymond) (troisième partie). — E. Krieg : Mouvements réformistes en Chine. — Lettre de Paris (Jean Lefranc). — Chroniques américaine (G.-N. Tricoche); allemande (Antoine Guillard); scientifique (Henry de Varigny); suisse romande (Mme Milhoud); politique (Ed. Rossier). — Revue des livres.

La *Bibliothèque Universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

LES MALADIES D'AUJOURD'HUI

Depuis fort longtemps, ma cousine

Avait une mauvaise mine

Et perdait petit à petit

Le peu qu'elle avait d'appétit;

La voyant déperir sans cesse

Son époux mourut de tristesse.

Elle alla contenter son malheur

Chez le plus illustre docteur.

Celui-ci l'ausculta par dessus sa jaquette : [fort !

— Toussez ! toussez ! dit-il, toussez ! toussez plus

Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? dit la pauvrette.

— Une mauvaise mine. — Est-ce déjà la mort ?

— Je l'ignore ; il faut, ma parole,

Que ce soit la grippe espagnole.

Je vous présente mon cousin :

C'est un agréable voisin

Pianotant toute la journée

D'un bout à l'autre de l'année.

Hier, fatigué par ce labeur,

Il se rendit chez le docteur

Et gémit : — Un rien me fatigue,

De bons conseils soyez prodigue.

Le docteur l'ausculta par-dessus son veston :

— Toussez ! toussez ! dit-il, mais toussez donc, ton

[nerre]

Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? demanda Pierre

— C'est un brin de fatigue ou j'y perdrai mon

Mettez-vous au lit, ma parole,

[nom]

Vous avez la grippe espagnole,

Elle sévit partout, dit-on.

L'estomac de ma chère tante

Avait la digestion lente,

Et naturellement voici

Que cela causait du souci

Au père, à la mère, à la fille,

A l'oncle, à... bref : à la famille.

Ma tante dit à son docteur :

— J'ai mal à l'estomac, j'ai peur.

Alors il l'ausculta par-dessus sa jaquette : [fort !

— Toussez ! toussez ! dit-il, toussez ! toussez plus

Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? dit la pauvrette.

— La digestion lente. — Est-ce déjà la mort ?

— Je n'y vois goutte, ma parole,

Vous avez la grippe espagnole.

En coupant un morceau de pain

Mon oncle se trancha la main;

Dès qu'il eut constaté la chose,

Il la mit dans un papier rose

Qu'il apporta chez le docteur.

Le docteur, la tête penchée,

Regarda cette main tranchée,

Tata le pouls et dit à mon oncle : — Toussez !

Toussez ! mais toussez donc, sinon je vous assomme !
 Respiréz ! respirez ! — Qu'ai-je ? dit le brave homme,
 — Une main arrachée. — Oh ! je le sens assez,
 Je le sais ! parlez ! je m'affole !
 — Vous avez la grippe espagnole,
 Mon ordonnance est : trépassez.

Ma sœur, sautillante et légère,
 Eut une douleur passagère
 Qui vint, au moment de danser,
 Juste à point la paralyser.
 — Monsieur le docteur, lui dit-elle,
 J'ai mal au pied. — Mademoiselle,
 Asseyez-vous, dit l'assassin...
 Non, non, pardon ! le médecin.

Puis, tout en l'auscultant par-dessus sa jaquette :
 — Toussez ! toussez ! dit-il, toussez ! toussez plus fort !
 Respiréz ! respirez ! — Qu'ai-je ? dit la pauvrette.
 — Vous avez mal au pied. — Docteur, est-ce la mort ?
 — Je m'y perds... cela me désole, [mort ?
 Vous avez la grippe espagnole.

Mon frère avait un œil crevé,
 Et de son orbite, enlevé,
 Il pendait jusque sur la bouche
 Par un fil. Mon frère farouche
 Emplissait la maison de cris.
 Pour finir, de force il fut pris,
 Il fallut le traîner par terre
 Chez le docteur. — L'œil, dit mon père.
 On ausculta mon frère, il garda son veston.
 — Toussez, dit le docteur, mais toussez donc, tonnerre !
 Respiréz ! respirez ! — Qu'ai-je ? cria mon frère.
 — L'œil gauche de crevé ; c'est une crevaison ;
 Gargarisez-vous, ma parole,
 Vous avez la grippe espagnole,
 Elle sévit partout, dit-on.

André MARCEL.

L'OMBRE. — Un brave bourgeois interroge un peintre facétieux :
 — Quel est le plus difficile, la peinture ou la sculpture ?
 — La peinture, parbleu, parce que, vous comprenez bien, les sculpteurs n'ont pas à s'occuper des ombres.

L'AMOUR EN CINQ MOTS

Grand journal de Paris, il y a une trentaine d'années, avait ouvert un concours sur la question suivante : Définir l'amour en cinq mots. Voici quelques définitions : La souffrance voulue et acceptée. La plus sérieuse des folies. Souffrance morale que chacun désire. Une maladie de cœur contagieuse. Maladie de l'imagination, rarement incurable. Paravent pour bien des bassesses. Grand bonheur, souvent grande désillusion. L'amour est un impôt forcé. L'amour est une crise. Le pain quotidien des sentimentaux. Aimer c'est se donner. La richesse de la pauvreté. C'est une abdication momentanée. Divine comédie ou paradis perdu. Contemplation, baisers, extase, indifférence, oubli. Beau captif voulant toujours fuir. Inéluctable délite cardiaque explosant inopinément. Le plus puissant des moteurs. Auxiliaire désintéressé du sénateur Piot. Une admirable télégraphie sans fil. Charmant petit cambrioleur des coeurs. Est un fleuve de la Chine. Aveu, mystère, obsession, union, rêve. Fléau du monde, exécrable folie. La seule raison de vivre. La douceur infinie qui console. Contact de coeurs par ondes. L'amour usurier trouvant toujours solliciteur. Manne divine lancée des enfers. Une folie qui fait vivre. Mal où échoue la raison.

Paradis et enfer sur terre.
 Il mystérieuse de nos rêves.
 Flamme où chacun se brûle.
 C'est la faiblesse des forts.
 C'est le roi du monde.
 Affection cardiaque engendrant la cécité.
 Un duo et une finale.
 Amour : puissant et tragique levier.
 Qui fait vivre et mourir.



LE CRAPAUD

L'inconnu les conduisit vers une maison de bonne apparence, au milieu du Bourg de Martigny, à quelques pas d'un couvent de nonnes, décoré par une sombre colonnade de marbre noir de Saillon. Arrivé devant la maison, il cria :

— Hé, Marguerite !
 Une jeune femme ouvrit la fenêtre aux carreaux ronds encaissés dans le plomb et demanda :
 — Que veux-tu, Etienne-Marie ?
 — Marraine, prépare le meilleur dîner possible pour les amis de Nendaz que tu sais; en attendant, j'amène la vache à l'étable; je l'ai achetée.

— O ! ces hommes de Nendaz, fit la jeune femme, quel bonheur !

La vache installée, les trois hommes revinrent à la maison. Une belle nappe blanche avait déjà été placée sur la table de noyer ciré et des chaises d'étain s'alignaient avec des coupes de bois sur un dressoir décoré de fins entrelacs.

— Prenez place, braves gens, et buvons ce Coquimpey en attendant le dîner... mais, d'abord, il faut que je vous paie.

Et, en disant ces mots, il souleva le couvercle d'une « arche » et en tira une longue bourse aux mailles d'acier, et il compta :

— Voici huit écus bons. Sommes-nous d'accord ?

— Oui, c'est bien le prix convenu.

— Laissez-moi encore y ajouter un écu bon pour la marraine qui a si bien soigné Chatagne. Est-ce la marraine ou bien votre fille ?

— C'est ma fille Catherine, une brave jouvencelle de vingt-deux ans.

— Vous la remercieriez pour moi et, si bientôt elle se marie, vous me le ferez savoir pour que je vienne à la noce et que j'apporte mon cadeau.

La jeune femme avait préparé un repas comme les deux hommes de Nendaz n'en avaient guère mangé de meilleur. Elle avait appelé à son aide sa mère, encore alerte comme, le cordon-bleu le plus renommé à vingt lieues à la ronde, celle qui prépara tous les festins de noces et les dîners de baptêmes, la cuisinière que messire prieur faisait venir pour la fête patronale de la Visitation, celle enfin que le vidondé ne manquait pas de demander une année à l'avance pour le repas de gala au jour de l'entrée en grand arroi de son Excellence, le lieutenant du seigneur évêque.

Oui, dame Ermengarde avait bien fait les choses. En toute hâte elle était allée querrir sur le champ de foire un lièvre dodu qu'elle servit en rôti, une belle truite de la Dranse (ce qui amusa fort les deux montagnards qui onques n'avaient mangé de poisson), un excellent filet de bœuf, du petit salé, et enfin du fromage gras de Charmotane. Puis ce furent les desserts : gaufres, merveilles, oubliées et autres friandises qui vous feraien venir l'eau à la bouche si je les énumérais toutes. Les repas terminés, Etienne était descendu à la cave et en avait apporté deux bouteilles poussiéreuses, et les décantant avec un soin religieux, il dit :

— C'est du coquimpey de la vigne de mon père. Il a exactement mon âge : trente-deux ans. Mon père (Dieu ait son âme !) a mis ce vin en bouteilles la semaine de ma naissance, et c'est la première fois que j'en débouche une. Les autres sont réservées pour le baptême des enfants que le bon Dieu

nous donnera, dit-il en souriant et en regardant sa femme qui répliqua par son plus gracieux sourire. Et j'en garderai pour le jour de ma sépulture. Je n'ai pas pu laisser passer un jour comme celui-ci sans vous faire goûter de ce nectar.

Le vin coula dans les coupes et Etienne ajouta :

— A votre santé, braves gens.

— A la vôtre, sieur Etienne.

— Maintenant, je vais vous conter mon histoire : J'étais un homme sans cœur, dur pour le pauvre monde, et mon père ne cessait de me blâmer de ma dureté et de mon avarice. Quand les miséreux venaient frapper à notre porte et demandaient l'aumône pour l'amour de Dieu, je me moquais de leur misère, et s'ils me trouvaient seul au logis, ils repartaient toujours les mains vides. Mon père (Dieu ait son âme !) avait beau me raconter l'histoire de saint Martin, lequel a donné son nom à notre paroisse, qui fut si aumônier et me dire les châtiments dont Dieu menace ceux qui sont durs pour les indigents, rien n'y faisait. Il me répétait souvent l'histoire d'un sién ami et compatriote qui fut un jour changé en crapaud, quoiqu'il fût moins impitoyable que moi envers les pauvres et plaisantât seulement avec eux. Cet homme métamorphosé en crapaud ne fut délivré qu'à Hérémence par un valet qui lui bailla un morceau de pain. Un tel meschier pourrait bien t'arriver, disait-il, mais j'étais sourd à ses menaces, insensible à ses prières.

(A suivre.) Chanoine J. GROSS.



ASSOCIATION DES VAUDOISES

Assemblée.

Le « Chœur des Vaudoises de Lausanne » aura son assemblée générale le samedi 18 février, à 20 h., au Foyer féminin, rue de Bourg.

Le chansonnier.

Le délai de souscription pour le Chansonnier du Pays Romand est prolongé jusqu'à fin mars, et le prix en reste fixé à fr. 3.75. Passé ce délai, il se vendra fr. 4.75 en librairie. On souscrit auprès de Mme Mermod, Villa d'Ossola, Ouchy, et de Mme Chatelan, Les Clochetons, Lausanne.

Royal Biograph. — Le Royal Biograph présente cette semaine le plus grand document historique cinématographique vu à ce jour : « Le voyage officiel du duc de Connaught aux Indes », merveilleux film documentaire et scientifique, en 4 parties, et accompagné d'une conférence de M. Ant. de Beaumont, professeur de dictation au Conservatoire. Ce film, une pure merveille, nous initie aux mœurs et coutumes des habitants, à leurs occupations, à leurs plaisirs. C'est le vrai spectacle instructif et divertissant tout à la fois pour grands et petits. Au programme encore deux nouveaux épisodes de « L'Orpheline ».

Dimanche, deux matinées à 14 h. 30 et 16 h. 30 précises. Prix ordinaire des places.

Kursaal. — Ce soir samedi, à 8 h. 30 et demain dimanche en matinée à 2 h. 30 et en soirée à 8 h. 30, trois irrévocablement dernières représentations de l'immense succès : « La Véive Joyeuse », la célèbre opérette viennoise en 3 actes de Franz Lehár, jouée par la troupe au complet.

Avis à tous les passionnés de la valse !

Lundi, relâche. Très prochainement : « La Poupée » et « La Fille du Tambour-Major ».

Noblesses
vermouth délicieux
SE BOIT GLACE G. 162 L

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.

J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.